



## Refus d'indemnisation suite à un sinistre voiture détruite

Par **BRUNO Maria**, le **07/06/2017** à **17:21**

notre assureur avait il le droit de nous faire un avenant définitif sur l'ancien contrat de la voiture vendue pour un véhicule de direction en prêt ? Ne pouvant pas souscrire à l'option valeur d'achat tant que la voiture n'était pas à notre nom car il fallait attendre les 3 mois légaux pour que le garage puisse nous la vendre (demande faite par mail) l'assureur ne nous a pas renvoyé le nouveau contrat incluant cette option lors de la remise de la carte grise à notre nom ainsi que la facture comme souhaité nous avons alors pensé que cela avait acté par le mail il refuse aujourd'hui de procéder à la rétroactivité du contrat, pouvons nous les poursuivre pour négligence ? MERCI

Par **Chaber**, le **07/06/2017** à **19:14**

bonjour

[citation]nous avons alors pensé que cela avait acté par le mail il refuse aujourd'hui de procéder à la rétroactivité du contrat,[/citation]Avec les assureurs il ne faut "penser" mais "agir par LRAR"

l'assureur ne reviendra pas en rétroactivité sur le contrat

Par **BRUNO Maria**, le **07/06/2017** à **20:12**

Merci mais avait il le droit de nous faire un contrat définitif sur un véhicule de prêt ?

Par **Chaber**, le **07/06/2017** à **20:41**

[citation] mais avait il le droit de nous faire un contrat définitif sur un véhicule de prêt ?[/citation]oui selon la durée que vous lui avez donnée

Par **BRUNO Maria**, le **07/06/2017** à **21:25**

La durée du prêt était de 3 mois donc nous aurions dû avoir un nouveau contrat à l'issue des 3 mois ?

Par **Chaber**, le **08/06/2017** à **09:23**

[citation]La durée du prêt était de 3 mois donc nous aurions dû avoir un nouveau contrat à l'issue des 3 mois ?

[/citation]vous auriez dû demander un nouvel avenant rectificatif après ces 3 mois